



Renseignement de possibilité de passer le permis à Tunis

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **17:32**

Bonjour à tous

Je suis Tunisien je vie en France depuis 2000 et la j ai une carte de séjour de 10 ans qui est valable jusqu'a 2022 et j ai l attention de repartir à Tunis pour une période de 7 à 8 mois est ce que je peux passer le permis D et de retour en France le changer en permis français en précisant que j ai déjà un permis B que j ai changer lorsque je me suis installer en France .
Merci de vos retour d avance

Par **amajuris**, le **04/01/2019** à **18:27**

bonjour,

le site service public indique:

" Si vous vous êtes récemment installé en France et que vous possédez un permis de conduire non européen, vous devez l'échanger contre un permis français pour pouvoir continuer à conduire en France.

Pour pouvoir échanger votre permis, vous devez :

- posséder un permis d'un pays pratiquant l'échange des permis avec la France [application/pdf - 89.6 KB] en cours de validité,
- et remplir les conditions pour la reconnaissance en France de votre permis étranger.

Si vous êtes étranger:

Titulaire d'une 1re carte de séjour

- Moins d'1 an après la date de remise de votre carte

Titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour

- Moins d'1 an après la date de validation du visa par l'Ofii"

renseignez-vous auprès de votre préfecture, mais je crains que vous ne soyez hors délai.

salutations

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **18:43**

Bonjour merci pour votre réponse mais j'ai déjà le permis français mais ma question c'est que je pars à Tunis pour rester quelques mois avoir 1 an et durant cette période je veux profiter pour faire le permis D celui du bus je voulais savoir si c'était faisable merci d'avance

Par **amajuris**, le **04/01/2019** à **19:13**

Le permis D est un nouveau permis même s'il figure sur le même document que le permis B.

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **19:24**

Oui je suis d'accord mais j'ai lu que le fait de passer 6 mois minimum en dehors de la France j'avais le droit de faire d'autre permis et de justifier le fait que j'étais en dehors du territoire Français pour une période minimum 6 mois merci :)